

Réunion du Conseil Municipal du 25 Mars 2022

PRÉSENTS : Bruno CLIQUOT, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Laurent MISSONIER, Véronique PILLAT, Martine POURRAT, Yves SÉVÉNIER.

ABSENT : Néant

Secrétaire de séance : Daniel GREINER

La séance est ouverte par Mme le Maire qui soumet au Conseil l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 03/02/2022. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

1. Présentation de l'analyse financière

M. Thierry GENESTIER, Inspecteur des finances publiques, Conseiller aux décideurs locaux Ambert Livradois Forez, était présent à la réunion du conseil municipal pour présenter l'analyse financière de la commune.

Les documents financiers présentés sont consultables en mairie ou sur le site de la commune : saintbonnetlebourg.fr.

2. BUDGETS

- ***Approbation des comptes de gestion.***

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2021 dressés par M. Laurent MASSON, receveur, pour le budget principal et les budgets annexes.

- ***Approbation des comptes administratifs 2021***

Le conseil municipal, sous la présidence de Martine POURRAT, Adjointe aux finances, approuve à l'unanimité (Madame le Maire ne vote pas) les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes et arrête les résultats définitifs suivants :

Budget principal (résultats cumulés, dont restes à réalisés pour l'investissement) :

Fonctionnement : 194 089.89 € en dépenses / 227 995.65 € en recettes

Investissement : 243 830.43 € en dépenses / 209 986.13 € en recettes

Budget Eau (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 5 411.93 € en dépenses / 28 311.85 € en recettes

Investissement : 11 822.30 € en dépenses / 48 415.69 € en recettes

Budget Assainissement (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 5 098.63 € en dépenses / 8 534.00 € en recettes

Investissement : 4 740.00 € en dépenses / 20 455.17 € en recettes

- **Affectation des résultats**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation des résultats ci-après :

Budget principal

Excédent de fonctionnement reporté, soit 59 863.27 €

Déficit d'investissement reporté, soit 33 844.30 €

Budget Eau

Excédent de fonctionnement reporté, soit 22 899.92 €

Excédent d'investissement reporté, soit 36 593.39 €

Budget Assainissement

Excédent de fonctionnement reporté, soit 3 435.37 €

Excédent d'investissement reporté, soit 15 715.17 €

3. Subventions communales 2021

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2021, Mme le Maire propose les montants des subventions communales :

- *Anciens Pompiers* : 100 €
- *Association Culturelle et Sportive (ACS)* : 1 619.60 €
- *Comité des Fêtes* : 1 500 €
- *Course des Monts du Haut-Livradois* : 500 €
- *RPI* : 500 €
- *RPI pour participation au voyage scolaire* : 300 €
- *FNACA* : 100 €
- *Collège de Saint-Germain-L'Herm* : 500 €
- *Sapeurs-Pompiers de Saint-Germain-L'Herm* : 500 €
- *Réseau casadéen* : 100 €

Après en avoir délibéré, les élus valident à l'unanimité les sommes proposées par Mme le Maire.

4. Vote des taux de taxe pour 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes de l'exercice précédent.

- Taxe sur le foncier bâti : 32% (11.52% + compensation au titre de la perte de la taxe d'habitation : 20.48%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 64.32%

5. Vote des budgets primitifs 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs, qui s'équilibrent de la façon suivante :

Budget principal : 894 663.88 € en fonctionnement / 415 190.99 € en investissement

Budget Eau : 41 799.92 € en fonctionnement / 200 286.48 € en investissement

Budget Assainissement : 6 235.37 € en fonctionnement / 18 813.67 € en investissement

6. Dépenses prévues

- Budget Principal : Achat d'une tondeuse
- Budget Eau : Renouvellement de la canalisation d'eau potable entre le Bourg et le Boucheron pour un devis estimé au 24/03/2022 par l'entreprise SECAE de 180 000€ HT

7. Election intercommunale d'Aménagement Foncier

Madame le Maire fait connaître que par la lettre du 30 Novembre 2021, Mr le Président du Conseil Départemental l'a invitée à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant des candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 3 Décembre 2021 soit plus de quinze jours, et à été inséré dans le journal La Montagne du 20 Janvier 2022.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après : M. PARRA Cyril, M. ROCHER Gaylor, M. THIOLAS Christian, qui sont de nationalité française ou assimilés d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletin secret, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5.

Résultats des votes : **Propriétaires fonciers non bâtis** : Titulaire 1 : PARRA Cyril
Titulaire 2 : ROCHER Gaylor
Suppléant : MAGAUD Daniel

Propriétaires forestiers : Titulaire 1 : THIOLAS Christian
Titulaire 2 : COURTINE Jean-François
Suppléant 1 : TERRY Alain
Suppléant 2 : FAVEYRIAL Christian

8. LEGS DE M. Raymond BRUN

En date du 11 mars 2022, Madame le Maire a signé chez le notaire l'acte de délivrance du legs de M. Raymond Brun pour une somme totale de 644 129.91 €.

Afin de respecter les dernières volontés du défunt et en accord avec les héritiers, cette somme sera utilisée en priorité pour la rénovation de l'église.

Divers :

Réalisation du planning des permanences du bureau de vote.

Heures d'ouverture du bureau : 8h à 19h